



## **Cinéma et sentiers d'art en pleine nature depuis 2024**

### **APPEL A ADHESION ET AUX DONNS 2024**

Bonjour à Toutes et Tous,

**Cette année, nous sommes heureux de célébrer les 20 ans de festival avec vous tous !**

#### **GRANDEUR NATURE, C'EST QUOI, C'EST QUI ?**

Un festival artistique se déroulant au plus proche de la Nature, offrant un mélange éclectique de cinéma, de résidences d'artistes, de spectacles vivants, de concerts et de performances.

Chaque année, de nouvelles installations artistiques sont intégrées le long du sentier d'art de la forêt de Savoillans. Des ateliers créatifs sont ouverts au grand public dans un esprit d'éducation populaire.

Depuis 20 ans, l'association Grandeur Nature, composée de passionnés issus des arts, du spectacle et du cinéma, s'engage à promouvoir toutes les expressions artistiques et techniques qui invitent à porter un autre regard sur la Nature. Cette initiative se matérialise à travers des productions originales et une programmation diversifiée.

Chaque année, le festival propose une sélection de films en itinérance, mettant en lumière des valeurs environnementales et la relation entre l'homme et le territoire. Ces projections ont lieu dans des lieux remarquables de la vallée du Toulourenc, offrant au public une expérience cinématographique sous les étoiles.

À Savoillans, des ateliers artistiques immersifs sont organisés, ainsi que des visites guidées le long du sentier d'art, ponctuées de soirées festives dans le village du festival Grandeur Nature.

**La sensibilisation à la nature est au cœur de nos préoccupations, et nous croyons en l'importance de la création artistique pour y parvenir.**

**En ces temps de transformation et de transition, notre action se doit d'être tournée vers la culture vivante, vers la rencontre du public et des artistes, notre Festival n'en sera que plus fort.**

**Nous sommes soutenus par des partenaires institutionnels, cependant, pour pouvoir continuer offrir des prix d'entrée abordables à tous, et l'accès à la culture en milieu rural, votre contribution spontanée est nécessaire pour soutenir la partie d'autofinancement.**

L'association est un organisme d'intérêt général et répond aux critères définis aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts pour que les dons qui nous sont alloués soient déductibles de 66 % de vos impôts.

**Dès aujourd'hui, vous pouvez devenir adhérent ou membre donateur, toute participation sera précieuse !**

Nous nous réjouissons de vous retrouver cet été pour partager ensemble toute cette énergie créatrice, déployée pour les visiteurs.euses tout au long de l'année.

En vous remerciant d'avance pour votre soutien,

L'équipe de Grandeur Nature